

Et tous trois se placèrent raides, debout, immobiles en face de la porte.
—Mon Dieu, dit tous bas Jérôme, la tête me tourne, je crois que je vais tomber.

—Prends mon bras, dit Pierre; mais je ne suis pas, moi-même, bien solide.

La porte s'ouvrit; une sorte de commissionnaire parut, sans tableau. Il alla droit à Georges, qui seul, avait figuré dans les négociations, et lui remit les deux cents francs.

Le marché était rompu; un autre acquéreur ayant offert une somme cinq fois plus forte, avait obtenu la préférence.

Le commissionnaire était parti depuis plusieurs minutes, que nos trois vieux soldats n'avaient pas échangé une parole.

Ces hommes simples, ignorans, timides, n'eurent pas un moment l'idée de recourir aux lois pour se faire rendre justice; encore moins, vieux et infirmes comme ils l'étaient, pouvaient-ils revendiquer directement leurs droits par intimidation.

Ils s'entre-regardèrent douloureusement.

—C'est fini, dit Jérôme.

—Oui, répondit Georges, nous nous étions réjoui trop tôt.

—Quel sort! s'écria Pierre.

—Eh! bien, reprit Jérôme, je crois que c'en est fait de moi, mes amis; j'ai reçu cela dans le cœur, comme une balle..... Il était écrit que je mourrais pour lui.....

—Vraiment, dit Georges, tu es un enfant... qu'y a-t-il?... Nous avons cru passer nos vieux jours avec notre Empereur, être heureux comme des chérubins; et voilà que nous n'aurons pas d'Empereur et que nous mourrons tout seuls..... n'est-ce pas?... Faut-il mourir de chagrin pour cela?

—Fais donc des sermons! reprit Pierre, toi qui n'y tiens plus d'envie de pleurer.....

Ils s'assirent tous trois sur un banc, le seul meuble qu'ils eussent conservé, et se livrèrent pendant plusieurs heures à des pensées qui n'étaient pas couleur de rose.

Quand le jour commença à baisser, l'un d'eux jeta dans l'âtre une poignée de sarments; la chambre fut vivement éclairée.

—On frappe à la porte, dit Jérôme.

—Mais non, c'est le vent qui agite les branches de chêne que nous avons attachées en dehors.

—Etions-nous heureux! soupira Georges.

—Allons, tu vas revenir à ces idées-là..... fais donc comme moi: je suis fort gai.....

—Oui, tu m'en fais l'effet..... prends bien garde de rire!

—Je vous jure que l'on frappe, reprit Jérôme.

—C'est quelque mendiant!

Georges se leva et ouvrit la porte.

Un étranger vêtu d'un manteau, s'arrêta sur le seuil. En voyant, à la lueur des sarments, son profil pâle, sévère, admirablement pur, les trois soldats jetèrent un grand cri, et se levèrent à la fois.

—L'empereur, se dirent-ils tout bas.

Les têtes se découvrirent, les cheveux gris flottèrent au vent: puis, tout à coup, chancelans d'émotion, ils tombèrent à genoux en étendant les bras vers l'auguste vision, et de sourds sanglots s'échappèrent de leurs poitrines.

De son côté, l'inconnu, dont la ressemblance avec Napoléon était en effet saisissante, semblait non moins ému.

—Charles, dit-il d'une voix altérée, à quelqu'un qui le suivait; je vous en prie, parlez leur; je n'en ai pas la force. Un second personnage s'avança alors; et, ayant contraint les trois soldats à se relever, il leur expliqua que son compagnon n'était autre que le second fils de Jérôme Bonaparte, ex roi de Westphalie.

—Le jeune prince, après avoir acheté le portrait de son oncle, le matin, même, ayant appris la touchante histoire qui s'y rattachait, s'était fait une joie d'annoncer aux premiers acquéreurs du tableau une restitution qu'ils pouvaient réclamer à tant de titres légitimes.

Ces explications furent beaucoup plus détaillées que nous ne venons de les dire; et, cependant, ceux auxquels elles s'adressaient ne parurent ni en comprendre, ni en écouter même un seul mot.

Leur existence entière semblait passée dans leurs regards qu'ils fixaient sur le prince avec un mélange de tendresse, de joie, de stupeur; impossible à décrire.

Quoi qu'on fit, on ne put leur arracher une parole; et les deux étrangers s'éloignèrent sans avoir reçu d'eux, pour la restitution du tableau, aucune marque de gratitude; sans être même certains d'avoir ébranlé leur conviction au sujet de l'identité impériale.

Le lendemain matin, quand les gens du prince apportèrent dans la cabane le portrait tant désiré, ils trouvèrent les trois invalides assis sur leur banc, comme la veille, et jetant autour d'eux des regards essarés qui semblaient chercher encore l'apparition merveilleuse.

Les pauvres gens avaient passé la nuit dans leur grande tenue prêts à recevoir l'Empereur, s'il lui plaisait de se présenter une seconde fois.

Aujourd'hui même, plus de six mois après cette aventure, ils ne font pas sûrs que le martyr de Sainte-Hélène, ne se détachera pas un jour où l'autre de la toile vénérée, pour venir dire quelques paroles d'amitié à ses vieux soldats.

FIN.

EUGÈNE LESPINE.

COLLEGE
DE
SAINT-VINCENT;
Près Richmond, (Virginie.)

CETTE INSTITUTION est agréablement située à un mille environ de Richmond, dans un lieu tout à fait favorable à l'étude et à la santé. L'objet des fondateurs est d'offrir à la jeunesse du sud, aux conditions les plus modérées les avantages d'une éducation complète pour l'esprit et le cœur. Les mathématiques, et autres sciences pratiques, également utiles, ainsi que les langues anciennes et modernes, feront partie du cours d'enseignement; mais rien ne sera épargné pour préparer spécialement chaque élève à la carrière qu'il se propose de parcourir. La sévérité ne sera employée envers les élèves qu'autant que ce serait nécessaire; mais l'exactitude de la discipline sera maintenue par des punitions employées à propos contre ceux qui l'enfreindraient. Les récréations se prennent toujours sous les yeux des professeurs, et dans le collège. On ne permettra point aux élèves de retenir aucun argent à leur disposition, et il est recommandé aux parents de ne pas leur accorder plus d'un escalin par semaine, pour leurs menues dépenses.—Les élèves ne feront point de visites, si ce n'est à leurs plus proches parents, et qu'autant que le président le jugera convenable; dans tous les cas, ils ne passeront point la nuit hors de la maison. Ceux qui n'habitent pas dans le voisinage immédiat du collège n'auront point permission de visiter leurs familles, si ce n'est aux vacances qui commencent le 1^{er} juillet, et finissent le 15 août.

Toutes les lettres écrites ou reçues par les élèves, excepté la correspondance avec les parents, seront sujettes à inspection, et toute lettre adressée soit aux élèves, soit aux directeurs de l'institution, doit être affranchie. Quoique la religion catholique soit seule professée dans le collège, les consciences ne seront point violentées. Cependant personne ne sera exempté de l'assistance aux exercices publics de religion outre les motifs d'ordre et d'uniformité, il est à souhaiter que le public soit à même d'apprécier avec connaissance de cause, les principes et les pratiques du catholicisme qui paraissent souvent attirer d'une manière assez marquée l'attention publique.

Les frais de livres, vêtements, etc. doivent être payés d'avance, à l'époque de l'admission de l'élève, et ainsi de suite à chaque semestre. Le prix de la pension, y compris la nourriture, le logement, le blanchissage, le raccommodage du linge et des bas, et les visites ordinaires du médecin, est de cent-cinquante piastres pour l'année scolaire, qui est de dix mois et demi. La moitié de cette somme doit être payée d'avance, à l'entrée de l'élève, et au commencement de chaque semestre, règle pour laquelle la modération des prix ne permet pas d'admettre d'exception. Ceux qui passent leurs vacances au collège, paieront vingt-piastres pour ce temps-là.

Il n'y a point de dépenses additionnelles, si ce n'est pour une maladie prolongée, ou pour des objets fournis aux élèves. Mais personne ne sera admis pour moins d'une demi session, et on ne fera aucune déduction sur un trimestre une fois commencé.

Toutes les précautions ont été prises en faveur des jeunes gens qui se destineraient à l'état ecclésiastique, de manière à écarter d'eux toute espèce de danger. Ils prendront leurs récréations dans une cour séparée, et auront des exercices de piété, destinés spécialement pour eux.

S'adresser à

M^{gr}. WHELAN,
Evêque de Richmond,ou aux
Revd. MM. O'BRIEN et BERNIER.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au dessous, 1 ^{re} insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1 ^{re} insertion,	2s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1 ^{re} insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE. P^{tr}e. DE L'EVÊCHE
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.